



Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

SLO

ID : 003-210301388-20221220-TARIFSSALLES23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-deux**

Le **Treize Décembre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique

sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN.
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE.
M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme
MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE. M.
MAHIEU.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **Mme QUATRESSOUS, pouvoir à M. BOUCHET,**
- **M. TALABARD, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES,**
- **Mme PÉRICHON, pouvoir à M. BODIN,**
- **Mme VAZ.**

Absent :

- **M. HUSSON,**
- **M. MARTIN,**

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

OBJET :
LOCATIONS DE
SALLES – TARIFS
AU 1ER JANVIER
2023.

Compte tenu de la hausse des coûts d'énergie et du fait que les tarifs pour les locations de salles n'ont pas été augmenté depuis le 1er janvier 2017, Monsieur le Maire demande au Conseil de revoir la grille tarifaire de locations de salles au 1er janvier 2023.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des tarifs.

Il précise que ces modifications ont reçu un avis favorable de la Commission des Finances réunie le 29 novembre dernier.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les nouveaux tarifs applicables aux locations de salles tels qu'annexés à la présente délibération et ce à compter du 1er janvier 2023.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de VICHY, le

22 DEC. 2022

Publié ou Notifié

le : 20 DEC. 2022

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,



Tarifs applicables pour les locations de salles – COMMUNE DE LAPALISSE – Date d'effet au 01/01/2023

		Associations, particuliers, comités d'entreprises		Séminaires, congrès etc...		
		Lapalissois	Extérieurs	Entreprises du PAYS DE LAPALISSE	Entreprises hors PAYS DE LAPALISSE	
Forfait ménage pour toutes les salles		150 €				
Arrhes : versement demandé lors de la réservation d'une salle		60 €				
Salle des Réunions (1er étage maine)	Location 1 jour	80 €	100 €	80 €	100 €	
Salle de la Grenette	caution	200 €				
	Forfait vaisselle	50 €				
		Lapalissois	Extérieurs	Entreprises du PAYS DE LAPALISSE	Entreprises hors PAYS DE LAPALISSE	
	ETE (période du 1er mai au 30 septembre):					
	Location 1 jour	280 €	400 €	400 €	500 €	
	Location 2 jours (week-end)	400 €	550 €	550 €	750 €	
	HIVER (période du 1er octobre au 30 avril):					
	Location 1 jour	330 €	450 €	450 €	550 €	
Location 2 jours (week-end)	470 €	600 €	600 €	800 €		
Salle des Vérités	caution	200 €				
	ETE (période du 1er mai au 30 septembre):					
	Location 1 jour (vaisselle comprise)	150 €	230 €	150 €	230 €	
	Location 2 jours (week-end) (vaisselle comprise)	190 €	270 €	190 €	270 €	
	HIVER (période du 1er octobre au 30 avril):					
	Location 1 jour (vaisselle comprise)	200 €	280 €	200 €	280 €	
Location 2 jours (week-end) (vaisselle comprise)	240 €	320 €	240 €	320 €		
Remplacement de vaisselle (commun aux 2 salles)	assiette	3 €				
	verre ballon / coupe à champagne	2 €				
	couverts	3 €				
	saladier	5 €				
	tasse	1 €				
	plat	5 €				

Rappel : pour les associations ayant leur siège social à Lapalisse : 1 location de salle gratuite / an